

SEANCE DU 06 MAI 2021

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>PRESENT(E)</u>	<u>ABSENT</u>	<u>EXCUSE(E)</u>	<u>DONNANT POUVOIR A</u>
LEVOIR	Jean	X			
CUVILLIER	Jean-Michel	X			
CHAOUALI	Amina	X			
BONNELIER	Benoît	X			
DUTKA	Maryline	X			
BRUYANNT	Aurélien	X			
CARAVAS	Clément	X			
LAUDE	Florence	X			
LEMOINE	Romain	X			
MAQUAIRE	Claudine	X			
MARLOT-MATHIAS	Jessica	X			
MARLOT-MATHIAS	Laurent			X	Mme Jessica MARLOT-MATHIAS
RISE	Isabelle			X	
SCOMBART	Jean-François	X			
VIGREUX	Aurore	X			

Monsieur le Maire en début de séance demande l'autorisation d'ajouter une délibération pour le vote du budget 2021 **2021- 24 TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE, PERISCOLAIRE ET SPORTIVE**

AVENANT N° 1 AUX MARCHE DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire indique aux membres présents qu'il conviendrait d'entreprendre la passation de l'avenant suivant :

Lot 02 - GROS OEUVRE RAVALEMENT - Entreprise VANDENBERGHE

Le présent avenant a pour objet les travaux modificatifs suivants :

Travaux de rehausse de l'altimétrie du bâtiment :	+ 6.079,23 € HT
Réalisation de maçonnerie complémentaire en pignon en lieu et place du placo prévu :	+ 3.724,11 € HT
Réalisation d'un enduit monocouche complémentaire sur pignon initialement prévu en bardage :	+ 1.384,32 € HT
Suppression du linteau sur façade sud	- 560,00 € HT
PLUS VALUE GLOBALE	+ 10.327,66 € HT

Ces modifications entraînent une plus-value globale au niveau du marché de l'entreprise de 10.327,66 € HT suivant les devis annexés. En conséquence le marché de travaux de l'entreprise VANDENBERGHE se trouve porté de 575.346,90 € HT à 585.974,56 € HT

Lot 03 - CHARPENTE BOIS BARDAGE - Entreprise CHARPENTE DU PAYS DE BRAY

Le présent avenant a pour objet les travaux modificatifs suivants :

Moins-value sur pignon Ouest :	- 4.196,87 € HT
Plus-value pignon en ossature bois en remplacement du pignon béton initialement prévu sur façade Est :	+ 3.394,00 € HT
MOINS VALUE GLOBALE	- 802,87 € HT

Ces modifications entraînent une moins-value globale au niveau du marché de l'entreprise de 802,87€ HT suivant les devis annexés. En conséquence le marché de travaux de l'entreprise CPB se trouve ramené de 219.871,08,00 € HT à 219.068,21 € HT

Lot 04 - COUVERTURE - Entreprise DELAFORGE

Le présent avenant a pour objet les travaux modificatifs suivants :

Suppression des Velux de désenfumage :	- 5.183,31 € HT
Suppression voligeage :	- 6.884,28 € HT
MOINS VALUE GLOBALE	- 12.067,59 € HT

Ces modifications entraînent une moins-value globale au niveau du marché de l'entreprise de 12.067,59 € HT suivant les devis annexés. En conséquence le marché de travaux de l'entreprise DELAFORGE se trouve ramené de 116.577,92 € HT à 104.510,33 € HT

Lot 06 - MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM - Entreprise CFP ALU

Le présent avenant a pour objet les travaux modificatifs suivants :

Châssis de désenfumage en pignon	+ 8.676,26 € HT
Mise en place de vitrage Planistar	+ 442,00 € HT
PLUS VALUE GLOBALE	+ 9.118,26 € HT

Ces modifications entraînent une plus-value globale au niveau du marché de l'entreprise de 9.118,26€ HT suivant les devis annexés. En conséquence le marché de travaux de l'entreprise CFP ALU se trouve porté de 152.958,00 € HT à 162.076,26 € HT

Lot 07 - CLOISON DOUBLAGE- Entreprise MARISOL

Le présent avenant a pour objet les travaux modificatifs suivants :

Suppression cloison de séparation entre local technique et comble indus :	- 2.971,30 € HT
Laine en rouleau de 300 remplacée laine soufflée :	- 6.484,80 € HT
Laine en rouleau de 80 remplacée par laine soufflée :	- 1.384,84 € HT
Laine soufflée en remplacement laine rouleaux	+ 5.313,00 € HT

Mise en œuvre de BA13 collé sur parpaing	+ 4.911,32 € HT
Cloison BA13 pour console lavabo	+ 1.500,00 € HT
PLUS VALUE GLOBALE	+ 883,38 € HT

Ces modifications entraînent une plus-value globale au niveau du marché de l'entreprise de 883,38€ HT suivant les devis annexés. En conséquence le marché de travaux de l'entreprise MARISOL se trouve porté de 143.500,00€ HT à 144.383,38 € HT

Lot 08 - MENUISERIE INTERIEURE BOIS - Entreprise GLODT

Le présent avenant a pour objet les travaux modificatifs suivants :

Suppression du comptoir en bobuche dans l'entrée	- 1.338,00 € HT
Suppression du volet du comptoir	- 854,00 € HT
Remplacement des huisseries métal par du bois	+ 1.533,00 € HT
Châssis vitrés dans les cloisons placo	+ 690,00 € HT
Tablette sur débord de dalle de scène	+ 875,00 € HT
Châssis vitré cuisine	+ 665,00 € HT
Trappe verticale comble	+ 678,00 € HT
Trappe non feu local technique	+ 482,00 € HT
PLUS VALUE GLOBALE	+ 2.731,00 € HT

Ces modifications entraînent une plus-value globale au niveau du marché de l'entreprise de 2.731,00€ HT suivant les devis annexés. En conséquence le marché de travaux de l'entreprise GLODT se trouve porté de 54.408,00 € HT à 57.139,00€ HT

Lot 09 - FAUX PLAFONDS CLOISON MOBILE - Entreprise MARISOL

Le présent avenant a pour objet les travaux modificatifs suivants :

Modification de la cloison mobile : remplacement cloison mobile de type Stylist par gamme Seriflex 45	- 234,82 € HT
MOINS VALUE GLOBALE	- 234,82 € HT

Ces modifications entraînent une moins-value globale au niveau du marché de l'entreprise de 234,82€ HT suivant les devis annexés. En conséquence le marché de travaux de l'entreprise MARISOL se trouve ramené de 76.600,00 € HT à 76.365,18 € HT

Lot 10 - PLOMBERIE - Entreprise RAMERY

Le présent avenant a pour objet les travaux modificatifs suivants :

WC complémentaires dans le périscolaire :	+ 802,60 € HT
Auges complémentaires dans le vestiaire :	+ 5.877,51 € HT
Déplacement des attentes vidoir du local ménage et ajout évacuation :	+ 189,10 € HT
Suppression des sèches mains	- 4.498,62 € HT
Ajout des compteurs eau	+ 393,71 € HT
PLUS VALUE GLOBALE	+ 2.764,30 € HT

Ces modifications entraînent une plus-value globale au niveau du marché de l'entreprise de 2.764,30 € HT suivant les devis annexés. En conséquence le marché de travaux de l'entreprise RAMERY se trouve porté de 54.482,62 € HT à 56.246,92 € HT

Lot 12 - ELECTRICITE - Entreprise SIDEM

Le présent avenant a pour objet les travaux modificatifs suivants :

Prestations supplémentaires à la demande du maître d'ouvrage suivant devis joint	+ 17.100,00 € HT
Alimentation Appareillage Office	5 490,00 € HT
PLUS VALUE GLOBALE	+ 22 590,00 € HT

Ces modifications entraînent une plus-value globale au niveau du marché de l'entreprise de 17.100,00€ HT suivant les devis annexés. En conséquence le marché de travaux de l'entreprise SIDEM se trouve porté de 105.800,00 € HT à 128 390,00 € HT

Lot 13 - METALLERIE- Entreprise METALLERIE LEJEUNE

Le présent avenant a pour objet les travaux modificatifs suivants :

Adaptation/modification des grilles de ventilation	+ 970,00 € HT
Ajout d'une porte métallique complémentaire circulation cuisine :	+ 3.880,00 € HT
PLUS VALUE GLOBALE	+ 4.850,00 € HT

Ces modifications entraînent une plus-value globale au niveau du marché de l'entreprise de 4.850,00€ HT suivant les devis annexés. En conséquence le marché de travaux de l'entreprise LEJEUNE se trouve porté de 26.540,00 € HT à 31.390,00€ HT

Lot 17 - VRD- Entreprise EUROVIA PICARDIE

Le présent avenant a pour objet les travaux modificatifs suivants :

Réalisation d'une aire de grutage	+ 1.280,20 € HT
Fourniture et pose de bac à graisse	+ 5.700,00 € HT
Moins-value sur terrassement	- 6.980,20 € HT
PLUS VALUE GLOBALE	0,00 € HT

Ces modifications n'entraînent aucune incidence financière au niveau du marché de l'entreprise suivant les devis annexés. Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, Approuve la passation des avenants comme indiqué ci-dessus. Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la passation des avenants cités ci-dessus.

2021-25 AVENANT PRET DU CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE

M. le Maire informe les membres présents que pour le préfinancement de la construction de la salle multi usage et aménagement des extérieurs, il faut passer un avenant N° 1 pour prolonger la ligne de Trésorerie, Vu la délibération du Conseil en date du 20 juin 2019 accordant délégation à M. Le Maire pour contracter une ligne de préfinancement pour la collectivité, Vu la délibération du Conseil en date du 06 Mai 2021 adoptant le budget primitif de l'exercice 2021. Considérant la nécessité de recourir à un emprunt pour financer la réalisation des investissements en cours : construction salle multi usages et aménagements extérieurs. Vu la proposition de ligne de préfinancement du Crédit Agricole Brie Picardie, à valoir

jusqu'au 30 Avril 2022. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **DECIDE ARTICLE 1^{er}** : De confirmer l'engagement auprès du Crédit Agricole Brie Picardie, un emprunt d'un montant de 2 700 000.00 euros sous forme d'une ligne de préfinancement avec un avenant n° 1 jusqu'au 30 Avril 2022. Les caractéristiques de cette ligne de préfinancement sont les suivantes : Cette ligne de préfinancement sera mobilisable au gré de l'Emprunteur par fraction de 50 000.00 euros minimum, non amortissables jusqu'au 30 Avril 2022. Chaque tirage pourra être consolidé à tout moment en taux fixe ou taux variable en un prêt d'un montant maximum de 2 700 000 euros et d'une durée maximum de 25 ans. Le montant des frais de dossiers est à zéro car déjà prélevé lors de la phase 1. Les conditions financières appliquées en période de tirage seront calculées au Taux variable indexé Euribor 3 mois du jour + Marge de 0.85 % étant entendu que si l'euribor est négatif, il sera réputé égal à zéro, les intérêts seront trimestriels. Le prêt sera consolidé, au choix de l'emprunteur aux conditions suivantes :
 ➤ à taux variable, EURIBOR 3,6 ou 12 mois aux conditions financières en vigueur à la date de la demande de consolidation Ou
 ➤ à taux fixes aux conditions financières en vigueur au jour de la demande de consolidation **ARTICLE 2** : Prend l'engagement pendant toute la durée de la ligne de préfinancement de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour en assurer le remboursement. Est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet. La présente décision sera transmise pour visa à Madame Le Préfet de l'Oise.

2021-26 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA VIDEO SURVEILLANCE CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. le Maire informe le Conseil que pour l'année 2021, la commune souhaite faire une extension de son système de vidéo surveillance. Il propose de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise. Le Montant de l'investissement est de 24 116 € HT soit un montant de 28 939 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, Autorise le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

2021-27 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA VIDEO SURVEILLANCE CAB

M. le Maire informe le Conseil que pour l'année 2021, la commune souhaite faire une extension de son système de vidéo surveillance. Il propose de faire une demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Le Montant de l'investissement est de 24 116 € HT soit un montant de 28 939 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, Autorise le Maire à faire la demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

2021-28 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA VIDEO SURVEILLANCE AU TITRE DE LA DETR

M. le Maire informe le Conseil que pour l'année 2021, la commune souhaite faire une extension de son système de vidéo surveillance. Il propose de faire une demande de subvention au titre de la DETR. Le Montant de l'investissement est de 24 116 € HT soit un montant de 28 939 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, Autorise le Maire à faire la demande de subvention au titre de la DETR.

2021-29 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES 2021

Mme Amina CHAOUALI précise qu'il faut délibérer sur le montant des subventions des Associations 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter individuellement chaque subvention

Nom Association	Demande 2021	Dossier recevable	Proposition commission	Pour	Contre	Abs	Montant attribué
AAPPMA "La Truite de l'Avelon"	300,00	OUI	300,00	14	/	/	300.00
A.P.E.	-	NON	-	/	/	/	0
Association communale de Chasse	200,00	OUI	200,00	14	/	/	200.00
Club d'argent	-	NON	-	/	/	/	0
Club 3ème Age	-	NON	-	/	/	/	0
Comité des fêtes	2 000,00	OUI	2 000,00	14	/	/	2000.00
Goincourt Danses de Salon	-	NON	-	/	/	/	0
TEB Tennis du Beauvaisis	450,00	OUI	450,00	14	/	/	450.00
Goincourt Tennis de table	500,00	OUI	500,00	13	/	1	500.00
Judo Club de Goincourt	2 000,00	OUI	700,00	13	/	1	700.00
L'Accord Vocal	400,00	OUI	400,00	14	/	/	400.00
UACG (Anciens combattants)	-	NON	-	/	/	/	0
Goincourt Sport Team	-	NON	-	/	/	/	0
Gym de Goincourt	500,00	OUI	500,00	14	/	/	500.00
Association des Calvaires	20,00	-	20,00	14	/	/	20.00
TOTAL SUBVENTIONS	6 370,00		5 070,00				5070.00

2021-30 OUVERTURES DOMINICALES POUR L'ANNEE 2021

La loi du 06 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a porté de 5 à 12 par an, le nombre de dimanches pour lesquels les commerces de détails peuvent déroger à la règle du repos dominical. Il s'agit d'une autorisation municipale, mais lorsque le nombre de dimanche excède 5, elle doit être conforme à l'avis exprimé par les établissements publics. La proposition soumise a été établie après avoir consulté les différents acteurs économiques et tient compte des grandes périodes commerciales, à savoir. Le début des soldes d'hiver - le début des soldes d'été - la rentrée scolaire - la période des fêtes de fin d'année. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour l'ouverture dominicale en fonction de la liste ci-dessus.

2021- 31 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

M. le Maire informe le Conseil que sur le vote du Budget communal 2021, délibération n° 2021-23 du 08 Avril 2021, il y avait une erreur que la perception nous demande de rectifier en annulant cette délibération. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide d'annuler la délibération n° 2021-23 - Décide de voter le budget 2021 tant en recettes qu'en dépenses En fonctionnement 1 035 768 € En Investissement 3 012 217 €